

26-05-10- Administration Générale – Administration Générale

Désignation d'un correspondant de défense (CORDEF)

Monsieur le Maire expose :

Suite aux élections municipales, le Délégation Militaire Départementale de la Loire (DMD42) nous sollicite afin de pouvoir mettre à jour notre base de données des Correspondants Défense (CORDEF).

La désignation d'un CORDEF parmi les élus est une obligation (*voir instruction ministérielle du 8 janvier 2009*). Cette fonction peut être assurée par le Maire lui-même.

Le rôle du CORDEF est notamment de :

- Relayer les informations relatives au Ministère des Armées, auprès des autres élus et des administrés, et être capable d'orienter les interlocuteurs vers les services concernés,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, entre autres en direction des jeunes générations,
- Faciliter l'intervention des forces armées sur la commune au profit de la population, en cas de déploiement suite à une catastrophe par exemple.

Je vous propose de désigner ce CORDEF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Michel PAUZE.

L'élu a déclaré accepter la mission qui lui a été confiée.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 7 mai 2026**

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 6 mai 2026

26-05-10- Administration Générale – Administration Générale

Désignation d'un correspondant de défense (CORDEF)

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 26 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - VOIRIN Audrey - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absentes et excusées :

Mmes TESSIER Aurore - GUIZANI Emilie - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :

Mme TESSIER à Mme DESCOS
Mme GUIZANI à M. PAUZE
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :